

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2012-03**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance régulière du conseil municipal le **4 juin 2012 à 20h00** à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2012-03.

Nature et effets :

Autoriser l'implantation d'une enseigne publicitaire d'une superficie de 8,92 mètres carrés alors qu'à l'article 13.5.1 du Règlement de zonage numéro 2008-06 la superficie maximale autorisée est de 5,00 mètres carrés.

En raison des normes provinciales (CPTAQ et MTQ), l'enseigne publicitaire doit être implantée à plus de 30 mètres de la route. Cette distance vis-à-vis la dimension maximale autorisée nuit à l'efficacité du message.

Demandeur :

Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase

Identification du site concerné :

Ferme D. Ouellet & Frère inc.
Route 132
P-161, P-162, P-163, P-164, P-166, P-167, P-168, P-169 et P-179 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée.

Donné à Baie-des-Sables, ce 18 mai 2012.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier